

Trois centres pour les victimes d'abus sexuels



La Dernière Heure* - 23 Sep. 2017
Pagina 8

* La Dernière Heure Namur Luxembourg, La Dernière Heure Charleroi, La Dernière Heure Liège, La Dernière Heure Bruxelles, La Dernière Heure Ath Tournai, La Dernière Heure Mons - Centre - Charleroi, La Dernière Heure Brabant Wallon

L'idée de créer des centres multidisciplinaires pour les victimes de viols, inspirée de ce qui se fait déjà en Grande-Bretagne, avait été lancée par l'ancienne secrétaire d'État Elke Sleurs en 2015. Deux ans plus tard, le projet, auquel la justice a étroitement été associée, a bien avancé.

Le ministre Koen Geens nous confirme que trois villes ont été désignées pour l'ouverture prochaine de ces sites pilotes de soins spécialisés dans les violences sexuelles. Il s'agit de Bruxelles, Liège et Gand.

Le projet, comme l'a expliqué le ministre de la Justice à la députée fédérale Kattrin Jadin (MR), répond ainsi aux exigences d'une Convention européenne ratifiée par la Belgique visant à mettre en place des centres d'aide d'urgence facilement accessibles et en nombre suffisant, pour les victimes de violences sexuelles.

L'objectif de ces nouveaux centres, dont le budget est accordé par la nouvelle secrétaire d'État à l'Égalité des Chances, Zuhair Demir, est de rassembler en un même lieu tous les acteurs à qui doit s'adresser une victime d'abus sexuel. Et ce, histoire d'éviter à la victime de devoir répéter son récit, déjà très douloureux, à plusieurs reprises, au commissariat, à l'hôpital, etc. Des démarches lourdes qui freinent souvent les victimes.

Le ministre Koen Geens rappelle que plus de neuf affaires de viol sur dix restent inconnues de la police et de la justice. Pour ce qui est des classements sans suite de ces affaires (voir détails chiffrés ci-contre), la création de ces trois centres devrait justement contribuer à diminuer leur nombre trop important (plus d'un tiers de classements en 2016).

“ Les conséquences escomptées de ces centres de soins spécialisés sont une plus grande propension à porter plainte, un meilleur prélèvement d'échantillons par les services médico-légaux et une audition plus efficiente des victimes. Il est ainsi prévu que toutes les interventions se produisent au même moment, avec une harmonisation maximale, afin de garantir une meilleure gestion de la qualité, des chances de rétablissement plus rapides et accrues ainsi qu'un moindre risque de nouvelle victimisation ”, précise encore Koen Geens.

Dans un premier temps, trois centres verront donc le jour en Belgique, de chaque côté du pays. L'idée, par la suite, est de suivre scientifiquement ces expériences, précise le ministre de la Justice, afin de les évaluer, fin 2018, début 2019, à travers un rapport qui, en cas de conclusion positive, permettra une éventuelle extension des centres à l'échelle nationale.

Outre la création de ces centres, d'autres initiatives ont récemment été lancées pour faire chuter le taux de classements sans suite en matière de violences sexuelles. “ La nouvelle loi ADN, la nouvelle circulaire relative au set d'agression sexuelle (SAS) ainsi que la distribution au sein des services de police du manuel relatif aux délits de mœurs, sont autant d'efforts consentis tant sur le plan stratégique que législatif pour faire baisser ces classements sans suite ”, assure encore Koen Geens.

Nawal Bensalem

Les trois centres de soins spécialisés ouvriront à Bruxelles, Liège et Gand. shutterstock

Copyright © 2017 IPM. Alle rechten voorbehouden